

alimentera d'énergie la cité de Fredericton et la ville de Marysville, au moyen d'une ligne de transmission de 38 milles de longueur à 33,000 volts.

La commission vend du courant électrique en bloc à Saint-John, Moncton et Sussex; elle vend directement en détail dans plusieurs villes et villages entre Saint-John et Dorchester, et entre Moncton et Shediac, entre Moncton et Albert et le long de la vallée de la rivière Saint-John jusqu'à Gagetown. Ce système fournit directement ou indirectement 16,500 clients. Le capital engagé est de \$4,200,000 et les revenus annuels sont de \$500,000.

Manitoba. — La Manitoba Power Commission date de l'adoption de la loi de Transmission de l'Énergie Électrique de 1919 (chap. 30, voir aussi chap. 61 des amendements refondus, 1924), qui autorise la Commission à prendre les mesures nécessaires pour générer l'électricité, faire des contrats pour l'achat de l'énergie en bloc et pour sa transmission et sa vente aux municipalités et autres corporations ou individus. En 1929, une loi fut adoptée par laquelle le gouvernement s'engageait à payer l'intérêt et le fonds d'amortissement sur un montant n'excédant pas 50 p.c. du coût capital de la construction et de l'outillage d'usines génératrices, d'usines de transformation, d'appareils protecteurs, de commutateurs et de compteurs, de lignes et câbles de transmission, ou autre matériel requis pour la génération et la transmission de l'énergie électrique aux municipalités, aux fermes et autres clients.

En vertu de cette loi, la Commission a construit un grand réseau de transmission. L'énergie achetée de Winnipeg est transmise sur des lignes à haute tension, sur pylônes d'acier, jusqu'à Portage la Prairie, Brandon et Morden. L'énergie de ce réseau principal est transmise au territoire au sud de la ligne principale Winnipeg-Brandon, jusqu'à la frontière, au moyen de deux lignes parallèles à haute tension et sur poteaux de bois; ces lignes, qui se dirigent vers l'est et l'ouest, sont reliées par des lignes transversales formant une série de boucles. Ce réseau se relie aussi à la ligne principale, à Portage la Prairie et Brandon, formant une autre boucle et assurant le meilleur service possible à toute cette partie du Manitoba, ainsi qu'à toutes les autres parties devant plus tard être reliées au réseau.

La Commission a construit et exploite un réseau desservant le territoire le long de la frontière occidentale de la province. L'usine de la Commission, à Virden, fournit l'énergie à la ville de Virden; au sud, à Reston, Pipestone et Melita; au nord et à l'ouest, à Elkhorn, Miniota, Crandall et Arrow River.

En août 1930, la Commission a acheté l'usine municipale de Birtle, qu'elle vient d'agrandir et outiller de machines et appareils suffisants pour alimenter en énergie toute cette région de consommation, jusqu'à ce qu'elle soit reliée au réseau principal. Des lignes ont été construites et desservent Foxwarren, Binscarth et St-Lazare.

Au cours de l'été 1930 la Commission a fait un contrat avec la ville de Dauphin, celle-ci s'engageant à fournir l'énergie au district de Gilbert Plains-Grand-view. Une ligne à haute tension, sur poteaux de bois, a été achevée; des réseaux de distribution ont été installés dans Gilbert Plains et Grand-View, villes auxquelles la Commission fournit maintenant l'énergie.

Il est aussi intervenu un contrat avec la Winnipeg Electric Company, pour l'alimentation en énergie du district Winnipeg-Beach-Gimli Teuton, jusqu'où les lignes ont été prolongées. La Commission fournit maintenant l'énergie à ces villes.